

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU

Lundi 31 Mars 2025 à 19 h 30

Deuxième convocation suite à absence de quorum le jeudi 27 mars 2025

Convocation du 27 Mars 2025

Présents : Jean-Claude VOYNET, Régis DEMEURS, Bruno FOUBERT, Muriel GUILLOT, Damien GAYRAL, Claude LAÏB, Jean-Michel SIDO

Représenté : David RAVELLO par Bruno FOUBERT

Secrétaire de la séance : Muriel GUILLOT

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2024 et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'approuver à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2024.

- Assainissement : Compte financier unique

Le compte financier unique se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	16 976,81
Recettes :	20 394,17
Report résultat 2023 :	50 375,55
Résultat 2024:	53 792,91

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	18 798,88
Recettes :	16 714,53
Report résultat 2023 :	- 5 030,20
Résultat 2024 :	- 7 114,55

M. Le Maire quitte la salle à 19h34

M. Bruno FOUBERT prend la présidence de séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

- approuve le compte financier unique de 2024 (6 votes pour, le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote),

Retour de M. Le Maire à 19h36

Suite au transfert de la compétence assainissement collectif au Syndicat Mixte du Limargue et du Ségala, Le Conseil Municipal décide de reprendre au budget de la Commune les résultats du budget assainissement,

De transférer ensuite du budget communal au Syndicat mixte du Limargue et Ségala 50% des résultats



- Délibération portant fixation des taux d'imposition pour 2025

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28/02/2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,73 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 93,96 %
- taxe habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 13,25 %

Avec un maintien des taux, le produit attendu sera de 87 148 € pour les taxes foncières et habitations suite à la réévaluation des bases fiscales (84659 € en 2024).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux à l'identique et de les voter à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,73 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 93,96 %
- Taxe habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 13,25 %

Arrivée de Jean-Michel SIDO

- Subventions aux associations

M. Le Maire propose à l'assemblée d'attribuer des subventions pour l'année 2025 aux associations et autres organismes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes:

- Association de Chasse : 100 € (7 votes pour, D. Gayral ne prenant pas part au vote)
 - Comité des fêtes : 100€ (5 votes pour, M. Guillot et B. Foubert ne prenant pas part au vote)
 - Association JFJV : 100€ (8 votes pour)
 - Association les Sources : 100 € (8 votes pour)
 - Mutuelle Coups Durs Communale : 100 € (8 votes pour)
 - Sauvegarde du Célé : 50 € (6 votes pour, 2 abstentions)
 - ADSM46 : 50 € (8 votes pour)
 - Chambre des métiers : 80€ (8 votes pour)
 - Ecole d'Assier : 6,25€ (8 votes pour)
- Le Conseil Municipal décide que le montant total de 686,25. Euros sera porté au budget primitif 2025 à l'article 65748.

- Grand Figeac : attribution de compensation 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle pour 2025 de 25 526 € (pour 2024 : 22 841 €)

- COMMUNE : Compte financier unique et affectation du résultat 2024

Le compte financier unique peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	137 193,33
Recettes :	176 215,11
Report 2023	113 671,08
Résultat 2024	152 692,86

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	46 767,54
Recettes :	88 260,91
Report 2023	- 23 978,14
Reste à Réaliser	- 59 119,54
Résultat 2024	- 41 604,31



M. Le Maire quitte la salle à 19h53

M. Bruno FOUBERT prend la présidence de séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

- approuve de compte financier unique de 2023, 7 votes pour le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Retour de M. Le Maire à 19h55

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de l'investissement au compte 1068 : 41 604,31 €

Report en fonctionnement : 111 088,55 €

Commune : Budget 2025

Monsieur Le Maire rappelle que le budget est voté au chapitre

Fonctionnement : 322 372,19 €

Dépenses	Voté
charges à caractère général	76 649,94
charges de personnel	53 800,00
attribution de compensation	25 526,00
autres charges de gestion courante	65 686,25
intérêt des emprunts	710,00
virement investissement	100 000,00
Recettes	
ventes diverses	2 000,00
impôts et taxes	99 148,00
dotations	54 900,00
autres produits	5 000,00
Excédent reporté	161 324,19

Investissement : 161 119,54 €

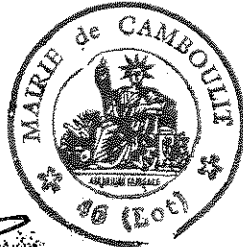
Dépenses	Proposé
voirie	32 000,00
matériel	5 000,00
cœur de village	15 000,00
Parking	10 000,00
Appartement	49 519,54
Église	5 000,00
Jardin conservatoire	5 300,00
Salle des Fêtes	25 000,00
Mairie	2 500,00
Chapelle	2 100,00
emprunt	8 700,00
caution	1 000,00
Recettes	
Report	10 400,68
1068 excédents de fonctionnement capitalisé	48 718,86
FCTVA	1 000,00
caution	1 000,00
virement du fonctionnement	100 000,00



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le budget communal 2025

Conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, le Conseil Municipal autorise le Maire à opérer des virements de crédit de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7,5%

La séance est levée à 20h15



Le Maire,

Jean-Claude VOYNET

